



ASSOCIATION SCOLAIRE

SAINT-RÉMY

Lycée Saint Rémy
8 Rue Saint Jean - CS 90151
02207 SOISSONS Cedex

Soissons, le 17 Janvier 2020

Contact & suivi
Sylvie BRASSET
sbrasset@asstremy.fr
☎ : 03.64.92.60.01.
🌐 : www.asstremy.fr

Objet : Réforme Taxe Apprentissage
Code UAI : 0021874 B

Madame, Monsieur,

En 2020, les modalités de la collecte de la taxe d'apprentissage évoluent dans le cadre de la « Loi Avenir professionnel », dite « Loi Avenir ».

La taxe d'apprentissage sera toujours égale à 0.68% de la masse salariale brute 2019.

Cette somme sera divisée en deux parties :

- 87% destinés au financement apprentissage, (la fraction régionale est supprimée) et versés à un OPCO.
- 13% destinés à des dépenses libératoires, qui s'apparentent à l'ancien hors-quota ; versés à des établissements de formation habilités. Les catégories « A » et « B » n'existent plus.

L'Association scolaire Saint-Rémy reste bénéficiaire de la taxe d'apprentissage.

Ces 13% (contre 23% depuis 2015) nous aideront dans notre politique de formation et encourageront les échanges constants avec vous, les entreprises.

Vous affectez directement votre barème sans passer par un intermédiaire.

Votre OPCO a pour mission de financer l'apprentissage, d'aider les branches à construire les certifications professionnelles et d'accompagner les entreprises pour définir leurs besoins en formation.

Ils ne collectent pas les 13% que vous pouvez nous verser.

Cette taxe est à verser pour le **31 mai 2020**. Vous l'envoyez directement au Lycée Saint-Rémy soit sous forme de chèque, soit par virement (afin de vous faciliter cette opération, nous nous permettons de vous joindre notre R.I.B.). Nous vous remercions de bien préciser le nom de votre société, votre numéro SIRET et qu'il s'agit d'un versement de la taxe d'apprentissage. Nous nous engageons à vous adresser un reçu.

Notre établissement a besoin de l'appui de tous ceux qui croient en son projet. Ce soutien est aussi une preuve de votre intérêt et de votre attachement à notre belle association.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de nos sincères salutations.

Le Chef d'Etablissement
Coordinateur
Laure CHARTIER